

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY.

Absente : Magali BOULLIER

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date d'envoi de la convocation : 23 juin 2022.

**DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UN AVENANT NEGATIF
RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES
EAUX USEES DANS LA RUE DES PLAINES.**

Le Maire rappelle que, dans sa dernière séance du 24 Mai 2022, le Conseil Municipal avait approuvé l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre auprès du bureau d'études RÉALITÉS pour un montant de 9 375 € HT, soit 11 250 € TTC.

Toutefois, suite à la réception des offres des entreprises pour la réalisation des travaux, le bureau d'études propose une baisse de son forfait de rémunération de mission de maîtrise d'œuvre : ce forfait se calera sur la moyenne des offres reçues, soit 109 000 € HT. Ainsi, sur la base d'un taux de rémunération de 7,5%, le forfait définitif de maîtrise d'œuvre passerait de 9 375 € HT à 8 175 € HT.

Ainsi, le Maire propose au Conseil d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer un avenant négatif de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC, portant ainsi le nouveau montant du marché public à 8 175 € HT, soit 9 810 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la diminution des honoraires de maîtrise d'œuvre** auprès du bureau d'études REALITES pour un montant de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC, **portant ainsi le nouveau montant du marché public à 8 175 € HT, soit 9 810 € TTC.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer** tous les documents nécessaires relatifs à la diminution des honoraires de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études REALITÉS.

Fait et Délibéré à Pradines, le 28 juin 2022.
Le Maire,
Charles BRUN.